



PLU Approuvé le 20 décembre 2006

Modification n°1 le 27 juillet 2011

Modification n°2

Vu pour être annexé à la délibération du 7 novembre 2019

**PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE JULIÉNAS
NOTE CONCERNANT LES ALIGNEMENTS
À CONSERVER**



Sont à conserver dans le cadre de la modification n°2 du PLU de Julié纳斯 :

Trois routes départementales concernant le territoire de JULIENAS, disposent de plans d'alignement établis entre 1869 et 1900 :

- 1) La route départementale n° 17 : 8 mètres de large
- 2) La route départementale n° 17E : entre 8 et 9,35 mètres de large
- 3) La route départementale n° 137 : 6 mètres de large

> Pour ces routes :

- Limitation des accès hors agglomération
- Lorsqu'il y a un carrefour Route Départementale/Voie Communale : utilisation pour les entrées/sorties de la voie communale et non pas de la route départementale, évitant ainsi la multiplication des carrefours.

> Pour la RD n° 26 : Il n'y a pas de plan d'alignement (embranchement).